



Allan, le 28/08/2025

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

Mardi 2 septembre 2025 à 18h30 dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

ORDRE DU JOUR :

I. FINANCES

- 1/ Autorisation de signature du contrat de prêt relais
- 2/ Décision modificative n° 2 – Budget Commune

II. AMINISTRATION

- 3/ Autorisation de signature des conventions de servitude d'accès et de confortement de voirie dans le cadre du projet de renouvellement du parc éolien Claves-Gravières (situé sur la commune de Roussas)
- 4/ Autorisation de signature des travaux forestiers relatifs à la convention de servitude d'accès et de confortement de voirie dans le cadre du projet de renouvellement du parc éolien Claves-Gravières (situé sur la commune de Roussas)
- 5/ Autorisation d'ajout d'une annexe à la convention de servitude d'accès et de confortement de voirie dans le cadre du projet agrivoltaïque Chapus (situé sur la commune de Roussas)
- 6/ Autorisation de convention de mise à disposition de locaux communaux pour la mise en œuvre de l'Accueil Collectif de Mineurs - KIDO
- 7/ Autorisation de convention relative à l'utilisation des locaux et équipements scolaire hors temps scolaire pour des activités périscolaires
- 8/ Autorisation de signature de la convention de « maîtrise d'ouvrage déléguée » avec Montélimar Agglomération pour la remise en place du point de conteneurs semi-enterrés route de Malataverne
- 9/ Approbation de la Révision n° 1 des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme
- 10/ Approbation de la Révision n° 2 des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme
- 11/ Participation au frais de transport pour le déplacement de Lisa Vantrimpont et son collectif au concours de Miss Rhône Alpes
- 12/ Autorisation de passage sur la voirie communale pour le raccordement en eau potable de M. et Mme CEYTE domiciliés chemin de la Beaume
- 13/ Avis sur le projet de centrale agrivoltaïque de la société AKUO ENERGY situé sur la propriété de M. BOUVIER

Questions diverses

- Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Maire,



Yves COURBIS